

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1 avril 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-04-67

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 22 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2008

LÉGISLATION

4. APPUI AU MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE POINTE-SAINT-CHARLES
5. RÉFECTION ET PAVAGE SUR 1.7 KM RANG GRAND SHENLEY : APPEL D'OFFRES PUBLIC

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

6. RUE MERCIER : AJOUT D'UN REGARD ET REMPLACEMENT DU PURGEUR PAR UNE BORNE-FONTAINE

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. SUIVI – PARTENARIAT : PROMOTEUR RÉSIDENTIEL

FINANCES – GESTION DES SERVICES

8. DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 269 – HORS CONTRAT

9. SERVICES RETENUS – SOUFFLEUR : MONSIEUR DANIEL
MERCIER

10. SUIVI : INTERNET HAUTE VITESSE EN RÉGION

11. COMPTES DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT -FOURNITURE

12. BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS

13. ABAT-POUSSIÈRE

14. ÉQUIPEMENTS :

1.1) SOUFFLEUR

1.2) PÉPINE

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION
AGRICOLE

16. DEMANDE DE PASSAGE : GRAND TOUR

17. PACTE RURAL : ADOPTION DU PLAN D'ACTION

PERSONNEL

18. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE : « SOUPER
AFFAIRES DE PRESTIGE »

INFORMATION

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

21. CORRESPONDANCE

22. AUTRES ITEMS

- AUTORISATION D'UNE DÉPENSE : FACTURE RPM TECH
- ADHÉSION AU PROGRAMME RECYC – FRIGO ENVIRONNEMENT
- RÉSOLUTION D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE COURCELLES : PROPOSITION DE DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC
- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION DU 20 AVRIL 2008
- REMISE DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS
- REMERCIEMENTS : LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE
- DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE
- APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
- EMBAUCHE : FIRME BLANCHET VACHON ET ASSOCIÉS
- AJOURNEMENT
- RÉOUVERTURE DE LA SESSION
- ÉQUIPEMENT : PÉPINE
- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 96 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE/RÉTROCAVEUSE

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2008**

2008-04-68

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 4 mars 2008;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière en apportant la correction suivante.

PAGE 1848

Il faut rayer de la liste des présences le nom de Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3 et ajouter la phrase suivante :

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, est absent.

**4. APPUI AU MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE
POINTE-SAINT-CHARLES**

2008-04-69

Il est résolu unanimement d'appuyer les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles dans leur maintien de leur bureau de poste actuel et de faire parvenir la lettre suivante à Madame Moya Green, présidente de Postes-Canada, M. Lawrence Cannon, Ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, responsable de Postes Canada et à Monsieur Michael Fortier, Ministre des Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada, et Ministre responsable de la grande région de Montréal :

Madame, Monsieur,

Par la présente, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, désire appuyer les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles dans leur demande de maintien de leur bureau de poste actuel.

De par la loi, la Société canadienne des postes est une société publique qui a le mandat de fournir le service postal de base tout en l'améliorant et en étant autonome sur le plan financier. Comme tout service public, son objectif est de rendre le meilleur service possible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Société, au prix coûtant, et non pas de faire des profits comme au cours des 11 dernières années.

Or voici qu'invoquant une « trop faible fréquentation », Postes Canada s'apprête maintenant à fermer le bureau de Pointe-Saint-Charles pour le relocaliser dans un endroit éloigné des zones résidentielles, inaccessible en transport en commun en plus d'être congestionné par la circulation automobile. Pour la population, il s'agit de la perte d'un service de proximité essentiel, qui joue un rôle important dans la communauté.

Après Pointe-Saint-Charles, la Société canadienne de postes utilisera-t-elle cette même raison pour délocaliser, franchiser ou fermer les bureaux de poste de tous les « Pointe-Saint-Charles » du Canada? Fera-t-elle de même dans des régions éloignées de grands centres, dans des petites municipalités « à trop faible fréquentation »? Quand on ne vaut pas un bureau de poste public, quelle importance a-t-on pour un gouvernement...

Au moment où nos ministres nous parlent de développement régional et souhaitent que les gens se prennent en main, doit-on leur rappeler qu'une façon simple d'appuyer les communautés locales est d'améliorer les services publics, et non pas de les éloigner, les réduire, les fermer ou les privatiser.

C'est pourquoi la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande :

- **Que la Société canadienne des postes revienne sur sa décision de délocalisation/fermeture et maintienne le**

bureau de poste tel qu'il est dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.

5. **RÉFECTION ET PAVAGE SUR 1.7 KM RANG GRAND SHENLEY : APPEL D'OFFRES PUBLIC**

2008-04-70

Considérant que la municipalité doit procéder à un appel d'offres public pour la réfection et le pavage de 1.7 Km du rang Grand Shenley ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à engager les dépenses nécessaires pour la publication des avis publics et de fixer la date d'ouverture des soumissions au jeudi 24 avril 2008 à 14h00.

6. **RUE MERCIER : AJOUT D'UN REGARD ET REMPLACEMENT DU PURGEUR PAR UNE BORNE-FONTAINE**

2008-04-71

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout d'un regard au bout de la rue Mercier face au numéro civique 429 et de profiter de l'occasion pour remplacer le purgeur de ¾ de pouces par une borne-fontaine.

7. **SUIVI – PARTENARIAT : PROMOTEUR RÉSIDENTIEL**

Monsieur Herman Bolduc, maire, informe les membres du conseil que les Jumeaux St-Pierre, Entrepreneurs en construction, furent rencontrés en vue de la conclusion d'un partenariat pour la construction de maisons modèles. Ces derniers seraient intéressés par le projet pour l'automne 2008.

De plus, un autre entrepreneur fut contacté, mais aucune rencontre n'a encore été fixée. En ce qui a trait au troisième entrepreneur, les démarches pour le contacter se poursuivent.

8. **DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 269 – HORS CONTRAT**

2008-04-72

Considérant que le Ministère des Transports demande à la municipalité, comme à chaque année, si cette dernière désire poursuivre l'entretien de la route 269;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande du Ministère des Transports et de poursuivre l'entretien de la route 269. Advenant que la patrouille doit être assurée par la municipalité, l'employé effectuant ledit travail recevra un montant de quatre-vingt dollars (80) par semaine.

9. SERVICES RETENUS – SOUFFLEUR : MONSIEUR DANIEL MERCIER

Monsieur Herman Bolduc, maire, informe la population que lors de la tempête du 21 et 22 mars derniers, les services de Monsieur Daniel Mercier furent retenus en bonne et due forme par Monsieur Marc Faucher, employé de la municipalité, pour l'entretien des rues Champagne Nord, Pelchat et Labrecque.

Monsieur Bolduc profite de l'occasion pour remercier Monsieur Jean-Claude Champagne pour son travail bénévole ainsi que tous les contribuables qui ont prêté main forte à la municipalité en entretenant une partie de route avec leurs équipements afin d'assurer la sécurité des usagers. Ce geste fut fort apprécié.

10. SUIVI : INTERNET HAUTE VITESSE EN RÉGION

2008-04-73

Considérant que le 2 octobre 2007, une résolution fut adressée à la compagnie Télébec requérant le déploiement du service Internet haute vitesse dans le secteur rural ;

Considérant que ladite compagnie a répondu négativement à la demande du conseil alléguant la modernisation de leurs équipements en place avant de procéder au déploiement d'un réseau filaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne et résolu unanimement

D'aviser la compagnie Télébec de l'arrivée d'un concurrent dans le domaine ;

De vérifier auprès de Télébec, la planification et l'échéancier prévus pour le nouveau réseau filaire permettant de desservir le secteur rural de notre municipalité.

11. COMPTES DU MOIS

2008-04-74

Les comptes du mois de mars sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2008 au montant de 123 731.79 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 32 663.09 \$, les comptes à payer représentent 70 377.27 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 691.43\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-04-74.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

12. BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS

2008-04-75

Considérant qu'à chaque printemps la Municipalité embauche une compagnie pour le balayage des rues et des trottoirs ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

De retenir les services de Monsieur Dany Champagne pour l'entretien des rues au coût de 90\$ l'heure incluant le temps de l'opérateur, le tracteur avec ses équipements (balai, godet, brosse latérale, réservoir d'eau, etc.), taxes en sus ;

De retenir les services de Monsieur Gilles Poulin, de l'entreprise Entretien GLP, pour le balayage des trottoirs au coût de trente-deux dollars (32) l'heure incluant la brosse à moteur, l'essence et le temps de l'opérateur, taxes en sus.

13. ABAT-POUSSIÈRE

2008-04-76

Considérant que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs de gravier de la municipalité ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accorder à Transport Adrien Roy et Filles, l'exécution d'épandage d'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2008 au coût de 0.275 \$ du litre.

14. ÉQUIPEMENTS :

14.1) SOUFFLEUR

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14.2) PÉPINE

Ce point sera traité à la fin de la réunion. Voir Autres items.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION AGRICOLE

2008-04-77

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce, organisme à but

non lucratif, présente annuellement une demande d'aide financière de l'ordre de 3 000 \$ servant à améliorer divers équipements ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

D'accorder une participation financière de l'ordre de trois mille dollars (3 000 \$) à l'Exposition Agricole de Beauce pour :

- La conception de fanions aux couleurs de l'organisme pour dynamiser la rue Principale lors de l'événement. Un montant de 500 \$ doit y être réservé;
- l'achat de publicité faisant la promotion de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;
- la réalisation des différentes améliorations au site pour l'édition 2008.

L'aide financière sera versée en deux tranches soit une première avant la tenue de l'événement et la seconde après l'événement.

16. DEMANDE DE PASSAGE : GRAND TOUR

2008-04-78

Considérant que Vélo Québec Voyages organise la 15^{ième} édition du Grand Tour qui aura lieu du 2 au 8 août 2008;

Considérant que notre municipalité fait partie du parcours ;

Considérant que ledit organisme demande l'aide des pompiers pour assurer la sécurité du parcours ;

Considérant que Monsieur Simon Bilodeau, chef de la sécurité des incendies, accepte d'assurer la sécurité du parcours lors de cet événement ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage à l'organisme Vélo Québec Voyages lors du Grand Tour du 2 au 8 août 2008.

17. PACTE RURAL : ADOPTION DU PLAN D'ACTION

2008-04-79

Considérant que le comité de la ruralité a rédigé et déposé aux membres du conseil le plan d'action dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter tel que rédigé par le comité de la ruralité le plan d'action dans le cadre de la Politique nationale de la Ruralité.

18. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE : « SOUPER D'AFFAIRES DE PRESTIGE »

2008-04-80

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de défrayer les frais d'inscription de Monsieur Herman Bolduc, maire, au « **Souper**

d'affaires de prestige » du 1 mai 2008 au montant de cent dix-sept dollars et trente-neuf sous (117.39).

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, ne peut résumer les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC. Il fera son compte-rendu à la prochaine réunion.

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

N'ayant pas assisté à la rencontre mensuelle de la Régie Intermunicipale, les représentants ne peuvent faire un compte-rendu de la rencontre.

21. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de mars 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

22. AUTRES ITEMS :

- **AUTORISATION D'UNE DÉPENSE : FACTURE RPM TECH**

2008-04-81

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 65-2008 ayant pour titre Règlement décrétant les règles de contrôle des dépenses, la Directrice Générale/Sec.-Trés. est autorisée à contracter des dépenses n'excédant pas 1 000 \$;

Considérant que Monsieur Marc Faucher, employé municipal, a confirmé une commande sans l'obtention au préalable d'un bon de commande auprès de la Directrice Générale/Sec.-Trés.;

Considérant que cette dépense se chiffre à 1 400 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 21 4007 au montant de 1 400 \$ à la compagnie RPM Tech pour l'achat de pièces pour le souffleur.

- **ADHÉSION AU PROGRAMME RECYC – FRIGO ENVIRONNEMENT**

2008-04-82

Considérant que dans le cadre de son Plan global en efficacité énergétique, Hydro-Québec a mandaté le consortium MRE Environnement pour gérer un programme provincial de récupération et de recyclage des réfrigérateurs et congélateurs énergivores de plus de 10 ans;

Considérant que ce programme a pour nom **RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT** ;

Considérant que ledit programme demande le soutien des municipalités pour faire la promotion du service;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de soutenir le programme **RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT** et de s'engager à faire connaître ce programme.

- **RÉSOLUTION D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE COURCELLES : PROPOSITION DE DÉLIMITATION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

2008-04-83

Considérant que la Commission de la représentation électorale a déposé un rapport préliminaire apportant des changements importants à la carte électorale du Québec;

Considérant que la Municipalité beauceronne de Courcelles localisée près de chez-nous est visée par ce projet;

Considérant que nous considérons les citoyens de la Municipalité de Courcelles, de par leur localisation, leurs habitudes au niveau de l'économie, de la santé, de l'éducation, des loisirs et de la culture entre autres, comme des membres à part entière de notre territoire, la Beauce;

Considérant que la Municipalité de Courcelles présente des affinités naturelles avec le secteur Haute-Beauce et qu'extraire cette partie de territoire serait un non-sens compte tenu des services auxquels ses citoyens participent;

En conséquence, il est résolu unanimement d'appuyer inconditionnellement le Conseil municipal de Courcelles dans ses démarches afin de conserver son appartenance Beauceronne.

- **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION DU 20 AVRIL 2008**

La Directrice Générale/Sec.-Très. et présidente d'élection, Madame Edith Quirion, fait lecture du Rapport d'élection pour l'élection partielle du 20 avril 2008 et fournit le sommaire des dépenses.

- **REMISE DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. remet à Monsieur Daniel Quirion, conseiller au siège # 2, le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

- **REMERCIEMENTS : LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Monsieur Richard Vermette, conseiller responsable des questions familles, remercie tous les gens qui ont participé, le 16 mars dernier, au lancement de la première politique familiale de notre municipalité. Il remercie spécialement les membres du Comité des Loisirs d'avoir acceptés de joindre ce lancement à leur journée familiale.

- **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Messieurs Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1 et Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 20h30.

2008-04-84

Considérant que Monsieur Jean-Guy Deblois, vérificateur externe, présente et répond aux questions des élus sur les états financiers 2007 et les notes afférentes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

D'accepter les états financiers de l'année 2007 tel que présentés et expliqués aux élus et à la population;

D'autoriser la dépense supplémentaire de 1 000 \$ pour la conception des états financiers consolidés exigés par la loi.

- **APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

2008-04-85

Considérant que dans la présentation de l'information financière municipale, le ministère des Affaires municipales et des Régions exige la consolidation de certains organismes au périmètre comptable des municipalités;

Considérant que cette procédure n'apporte pas d'informations pertinentes aux municipalités de petite taille, causant plutôt confusion auprès des élus et de la population;

Considérant que cette règle alourdit fortement le travail des vérificateurs entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour les municipalités;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions de ne pas exiger pour les municipalités rurales la consolidation de certains organismes à leurs périmètres comptables. Une copie devra également être transmise à l'Ordre des comptables agréés du Québec.

EMBAUCHE : FIRME BLANCHET VACHON ET ASSOCIÉS

2008-04-86

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de la firme Blanchet, Vachon et associés pour la vérification des livres 2008.

- **AJOURNEMENT**

2008-04-87 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance pour 20 minutes. Il est 21h37.

- **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

2008-04-88 Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance. Il est 21h50.

- **ÉQUIPEMENT : PÉPINE**

2008-04-89 **Considérant** les évaluations reçues pour la réparation de la pépine;

Considérant les coûts élevés pour effectuer lesdites réparations;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de former un comité composé de Messieurs Daniel Quirion, Denis Champagne et Herman Bolduc pour la confection d'un devis en vue de procéder à un appel d'offres pour l'achat éventuel d'une pépine.

- **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 96 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE/RÉTROCAVEUSE**

Le conseiller Monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 96 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

24. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-04-90 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21h54.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.